



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traité de Lisbonne

Question au Gouvernement n° 254

Texte de la question

TRAITÉ DE LISBONNE

M. le président. La parole est à Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre ou à M. le ministre des affaires étrangères. Le 16 mai 2007, lorsqu'il est entré en fonctions, le Président de la République a déclaré : " Le peuple français ne veut plus que l'on décide à sa place, que l'on pense à sa place ". (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et sur divers bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*) Aussi, pourquoi aujourd'hui le chef de l'État, le Gouvernement, une partie des élus, de droite comme de gauche, veulent-ils penser à la place des Français en matière européenne ? Pourquoi veulent-ils, pour le traité de Lisbonne, décider à la place du peuple français ?

En un mot, pourquoi le Président de la République n'organise-t-il pas un référendum sur le traité de Lisbonne, qu'il signera demain ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) À cette question, vous répondez invariablement qu'il avait promis, au cours de sa campagne, un mini-traité ratifié par voie parlementaire. (" Oui ! " *sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Mais pas d'histoires entre nous ! Le traité de Lisbonne n'a rien du mini-traité promis : c'est la copie conforme de la Constitution européenne rejetée par la majorité du peuple français le 29 mai 2005 ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et sur divers bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

M. Giscard d'Estaing le reconnaît lui-même : c'est la même boîte à outils, rangée et décorée différemment !

Dans ces conditions, il appartient au seul peuple de confirmer ou de réviser sa position par référendum.

M. Maxime Gremetz. Voilà la démocratie !

M. Nicolas Dupont-Aignan. La voie parlementaire serait certes légale, mais illégitime. Pour la première fois depuis bien longtemps, au mépris total de l'esprit et de la pratique propres à la Ve République voulue par le général de Gaulle, la représentation nationale contredirait la voix du peuple à propos d'un texte qui met en cause la souveraineté nationale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Monsieur le ministre, sincèrement, comment pouvez-vous imaginer bâtir l'Europe, la faire aimer des Français, la faire respecter des peuples en organisant un tel coup de force ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et sur divers bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. - Protestations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Bernard Kouchner, *ministre des affaires étrangères et européennes*. Monsieur le député, vous repoussez l'essentiel d'un revers de main ou plutôt d'un joli revers de phrase : le Président de la République, avant son élection, avait promis un mini-traité ;...

Plusieurs députés du groupe de la Gauche démocrate et républicaine. Ce n'est pas la question !

M. le ministre des affaires étrangères et européennes. ...une fois élu, il tient sa promesse ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre. - Vives protestations sur plusieurs bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*) C'est aussi simple que cela, mais pas suffisant pour répondre à votre question.

Il y a une très grande différence, dites-vous, entre le mini-traité et le traité de Lisbonne. La différence essentielle (*Brouhaha sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine*)...

M. Jean-Paul Lecoq. Il n'a même plus besoin de signer : il a tout dit !

M. le ministre des affaires étrangères et européennes. Ce brouhaha derrière moi, me gêne pour vous répondre, monsieur Dupont-Aignan ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

M. Maxime Gremetz. Supprimez l'Assemblée, ce sera plus simple !

M. le président. Monsieur Chassaigne, monsieur Gremetz !

M. Maxime Gremetz. C'est scandaleux !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères et européennes. C'est que je suis très effrayé par ce bruit ! (*Rires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Monsieur Dupont-Aignan, je ne pense pas que la campagne référendaire ait été exemplaire. Elle a été l'occasion de parler de beaucoup de choses - des préoccupations des Français, de leur attitude envers le Gouvernement - mais très peu de l'Europe.

M. Maxime Gremetz. Arrêtez ! Vous avez été battus, acceptez-le !

M. le ministre des affaires étrangères et européennes. Le traité de Lisbonne - cela manque un peu d'éclat, c'est vrai -, n'est pas une Constitution. C'est un traité comme les autres, qui sera, comme les autres, ratifié par le Parlement. La seule exception a été le traité de Maastricht, qui a été ratifié par référendum, car il modifiait, sans lui porter atteinte, la souveraineté nationale en instaurant l'euro.

M. Jean-Paul Lecoq. Le traité de Lisbonne aussi ! Monsieur le président, le ministre ne connaît pas la Constitution !

M. le ministre des affaires étrangères et européennes. La " boîte à outils " dont parlait M. Giscard d'Estaing, j'en suis sûr, sera bientôt opérationnelle, grâce à ses caractéristiques, que vous connaissez.

Enfin, les dix-huit pays qui avaient approuvé la Constitution, certains - le Luxembourg, l'Espagne - par référendum, ont tous accepté la proposition française.

M. Maxime Gremetz. Et alors ?

M. le ministre des affaires étrangères et européennes. Et ils vont ratifier le traité, non pas par référendum mais par la voie parlementaire. Pourquoi pas nous ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 254

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 décembre 2007